



Charte des Achats Responsables

Cette charte est construite en termes d'engagements réciproques. **CQFD** demande à ses fournisseurs de signer la présente charte par laquelle ils s'engagent à :

- Respecter la charte des achats responsables de **CQFD**
- S'assurer que leurs propres fournisseurs et sous-traitants sont en conformité avec la charte.
- Accepter les évaluations réalisées par la société et mettre en place les éventuels plans d'actions requis.

Cette charte doit permettre aux fournisseurs de produits et de services de progresser sur la voie de la Responsabilité Sociétale.

Une politique d'achats responsable se construit sur le long terme, elle doit permettre aux fournisseurs d'intégrer ces nouvelles exigences dans le temps.

Il s'agit d'une démarche d'amélioration continue de la relation de partenariat engagée avec les fournisseurs.





LES DROITS HUMAINS

CQFD s'engage à respecter les règles internationales édictées par l'ONU et les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

❖ **Droit de l'homme :**

Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans notre sphère d'influence ;

Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'homme.

❖ **Environnement :**

Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

❖ **Lutte contre la corruption :**

Inviter à agir contre la corruption sous toutes ses formes et nos collaborateurs s'imposent de ne rien accepter qui pourrait représenter un profit personnel, de la part d'un fournisseur ou d'un sous-traitant de la société.

ENGAGEMENTS ATTENDUS DE LA PART DES FOURNISSEURS :

Respecter les normes internationales de comportement et les Droits de l'Homme et les faire respecter à leurs propres fournisseurs.

Répondre aux enquêtes de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) réalisées par **CQFD**.

Ne pas pratiquer ou soutenir la punition corporelle, les menaces de violences, les menaces publiques ainsi que toutes formes d'abus ou de harcèlement sur le lieu de travail.

Mettre en place des dispositions pour garantir la confidentialité en interne des informations transmises par l'entreprise et notamment les informations à caractère stratégique.



ENVIRONNEMENT

CQFD, s'engage à réduire sa dépendance énergétique en maîtrisant sa consommation de gaz, de carburant et d'électricité. Nous avons pour objectif de faire un suivi de notre consommation et élaborer un plan d'action visant à optimiser l'énergie et à réduire le gaspillage ;

Contribue à la lutte contre le changement climatique (projet de réalisation d'un bilan Gaz à Effet de Serre en 2024).

Limite la production de déchets et privilégie toute forme de valorisation. Nous trions nos déchets et nous réutilisons notre papier.

S'engage à identifier les impacts potentiels de son activité dans son environnement.

S'applique à répondre aux obligations légales concernant la déclaration des émissions polluantes et des déchets générés.

ENGAGEMENTS ATTENDUS DE LA PART DES FOURNISSEURS :

Mettre en place des actions et indicateurs mesurables pour préserver l'environnement tel que la maîtrise des consommations d'énergie et d'eau.

Mettre en place des actions favorisant l'utilisation durable des ressources.

Mettre en place des actions favorisant le recyclage et établir un registre des déchets banals.

Mettre en place des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre issus de leurs activités.



RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL :

CQFD est soucieuse de maintenir les emplois, d'assurer l'égalité des chances, d'assurer les conditions d'un dialogue social efficace, de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles et de développer les compétences.

Ce sont les Êtres Humains qui construisent la performance globale de l'entreprise. Les fournisseurs sont une partie intégrante de la sphère d'influence des entreprises. Contribuer à la performance sociale auprès de l'ensemble des travailleurs participe à cette quête d'excellence.

CQFD s'engage à :

- Respecter les réglementations en matière de droit social et d'accompagner ses fournisseurs dans leurs progrès sociaux et de santé et Sécurité au Travail ;
- Permettre à l'ensemble des salariés de suivre des formations afin d'évoluer en compétences ;
- Réaliser et communiquer un bilan social concernant l'égalité professionnelle ;
- Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
- Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- Abolir effectivement le travail des enfants ;
- Encourager la protection des jeunes travailleurs ;
- Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession.

ENGAGEMENTS ATTENDUS DE LA PART DES FOURNISSEURS :

EN MATIERE DE SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL

Respecter les réglementations en matière de droit social et de Sécurité & Santé au Travail (SST).

Fournir aux employés de bonnes conditions de travail : qualité de l'air, température, niveau sonore, accès aisé et gratuit à l'eau potable et aux sanitaires.

Désigner un comité santé et sécurité travaillant à réduire le nombre d'incidents/accidents et à améliorer les conditions de travail.

Réaliser une analyse des risques en matière de SST et mettre en place des actions pour maîtriser, surveiller ou éliminer les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles sans omettre les RPS (Risques Psycho-Sociaux).

EN MATIERE SOCIALE

Permettre à l'ensemble des salariés de suivre des formations afin d'évoluer en compétences.

Réaliser un bilan social concernant l'égalité professionnelle

Réaliser un dialogue social (Instances Représentatives du Personnel, nombre d'heures de délégation...)



ETHIQUE, LOYAUTE DES PRATIQUES ET DROITS DE PROPRIETE

Les collaborateurs de **CQFD**, en contact avec des fournisseurs doivent veiller à agir de façon à préserver les intérêts de leur société, à conserver leur indépendance de jugement et à éviter toute situation de conflit d'intérêts.

Soucieux d'établir avec les fournisseurs des relations commerciales durables fondées sur la confiance réciproque, les rapports entre les fournisseurs et les collaborateurs doivent demeurer courtois.

A cet effet, dans le cadre de ses relations avec les fournisseurs, chaque collaborateur est tenu d'agir avec :

- Probité et impartialité, ce qui implique de refuser systématiquement tout avantage direct ou indirect susceptible d'influencer une décision professionnelle,
- Loyauté lors de la négociation, la conclusion et l'exécution des contrats,
- Respect des informations confidentielles sur : la situation économique et financière des fournisseurs, les informations collectées lors d'audits.
- Transparence dans la sélection des fournisseurs, la passation des marchés et la communication des informations.
- Respect des réglementations relatives à la confidentialité et à la protection des données

CQFD s'engage à avoir, autant que possible, une gestion prévisionnelle des achats afin de donner de la lisibilité à ses fournisseurs.

ENGAGEMENT DES FOURNISSEURS

Identifier l'ensemble de leurs salariés exposés à des risques de corruption dans le cadre des activités professionnelles.

Ne pas offrir de cadeau/pots-de-vin ou autres avantages aux acheteurs ou tout autre salarié/représentant de l'entreprise en vue de faciliter leurs activités.

Mettre en place des dispositions pour garantir la confidentialité en interne des informations transmises par l'entreprise et notamment les informations à caractère stratégique.

Mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la protection des données qui leur sont confiées pour l'exécution de leur mission.



CQFD se réserve le droit de s'assurer que tous ses fournisseurs se conforment à cette charte d'achats responsables. Une telle vérification sera réalisée soit par l'autoévaluation du fournisseur ou par un audit mené par **CQFD** ou par une source externe désignée par **CQFD**.

Si le fournisseur constate un comportement non éthique ou un manquement aux règles mentionnées dans la présente charte, il doit effectuer sans délai un signalement en utilisant l'adresse mail dédiée (alexis.quevilly@cqfd-sas.com). Tout signalement sera traité de façon confidentielle et **CQFD** prendra les mesures appropriées.

SIGNATURE

Nous confirmons par la présente :

- que nous avons reçu et pris pleinement connaissance de la Charte des Achats Responsables de la société **CQFD** ;

- que nous sommes engagés par la mise en œuvre de ces principes et que leur non-respect pourra être considéré comme un manquement à nos obligations, de nature à entraîner, selon la gravité de ce non-respect, la résiliation du contrat ;

- qu'en cas de points non conformes à cette charte, nous confirmons le signaler à CQFD par retour de mail sous moins d'1 mois et mettre en place les démarches ou le plan d'action rectificatif nécessaire dans les 6 mois qui feront l'objet d'un contrôle de la part de CQFD.

- que nous informerons par conséquent tous nos fournisseurs directs, et les encouragerons à suivre ces principes.

Date : / /

Nom de l'entreprise :

Nom du représentant :

Titre du représentant :

Signature et cachet :

Logo/cachet de l'entreprise :